



Évreux, le 20 juillet 2017

## Alerte aux incendies de cultures

La chaleur, la sécheresse et le vent constituent des éléments favorables aux départs d'incendies. Ainsi, le 18 juillet 2017, les pompiers du SDIS ont réalisé plus de 24 interventions sur le département de l'Eure, mobilisant la totalité des effectifs du département et des renforts des départements voisins, pour éteindre presque 120 ha de feux (chaumes et blé sur pied principalement).

**Aussi, aux agriculteurs, la DDTM rappelle les recommandations suivantes pour limiter le risque de départ de feu lors de la moisson :**

- couper plus haut
- relever les palpeurs de coupe, si la moissonneuse est équipée
- ne pas moissonner aux heures les plus chaudes de la journée

Pendant les périodes de forte chaleur, il est vivement recommandé de réaliser un pare-feu sur une largeur d'au moins 20 mètres, en déchaumant les pourtours de la parcelle en cours de récolte, le long des zones habitées, des zones boisées, des routes à grande circulation et des voies ferrées. Ce déchaumage est à réaliser de préférence le matin aux heures les moins propices aux départs de feu.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la DDTM au 02 32 29 60 60.

**Aux usagers, le préfet de l'Eure appelle à la plus grande vigilance :**

- ne jetez pas vos mégots de cigarette par la fenêtre de votre véhicule
- ne faites pas de barbecue à proximité des cultures ou d'une zone boisée
- maintenez vos parcelles et chemins d'accès débroussaillés
- ne campez que dans les espaces autorisés, protégés et surveillés
- n'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés
- respectez les restrictions d'accès dans certains massifs boisés en période de risque

Par ailleurs, à cette occasion, il est rappelé qu'en vertu du règlement sanitaire départemental, le brûlage des déchets verts est strictement interdit.

**Si vous êtes témoin d'un départ de feu, à la moindre fumée, donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 en donnant le plus de précisions possibles (localisation, moyens d'accès pour les secours...).**

### CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)